



REPUBLIQUE FRANCAISE

N°DE\_2019\_057

DEPARTEMENT du CANTAL

COMMUNE de LANOBRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Objet : Tarifs cantine et garderie 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 13 décembre 2019 / Convocation du 06 décembre 2019

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques VIALLEIX (Maire)

Présents : Jean-Jacques VIALLEIX, Gérard DIF, Patrice FARGE, Monique VIZET, Patricia GAY, Didier TARTAIRE, Dominique VIALLE, François BOURGEON

Absente : Carole CABIECES

Absents représentés: Carole VIALLE par Didier TARTAIRE, Patrick RIBES par Monique VIZET, Nadia BEYGNIER par Patricia GAY, Mélanie MADELRIEUX par Jean-Jacques VIALLEIX, Pascal LORENZO par Dominique VIALLE

Secrétaire de séance : Gérard DIF

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil municipal que les tarifs de la garderie et la cantine ont été fixés comme suit sur l'année 2019 :

- **Garderie** périscolaire fixée à 2.70 € par jour et par enfant.
- **Cantine** : prix du ticket de cantine de :
  - De 3,60 € (*repas enfant*) ;
  - De 7,00 € (*repas adulte*).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de **maintenir les tarifs** de la garderie et de la cantine comme indiqués ci-dessus.

Adopté à l'unanimité  
Fait et délibéré à Lanobre, le 13 décembre 2019

Pour extrait conforme  
Le Maire,



ACTE rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture  
le 17 DEC. 2019  
et publication ou notification  
du 18 DEC. 2019  
Le Maire